

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 9 Février 2017

Le Jeudi 9 Février 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 3 Février 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants :

Numéro

2017/FEV/01

Point de l'ordre du jour

1

OBJET

**PRISE D'ACTE
DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

RAPPORTEUR

Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 20/02/2017
L'affichage en mairie le : 20/02/2017
La notification le : 20/02/2017

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- . PALÉVODY, C. CIERLAK-SINDOU, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
M. S. ROSTAN a donné procuration à Ch. LUBAC
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à M. J- . PALÉVODY
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme G. BAUX
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER
M. Fr. MERELLE a donné procuration Mme A. POL

Exposé des motifs

Il est rappelé que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est un débat, qui n'est donc pas suivi d'un vote.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion pour les membres du conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'être informé des événements nouveaux (Loi de finances), d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité, de permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune et d'afficher des choix politiques.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi NOTRe, a modifié les modalités de présentation de ce débat

comme suit :

- Rapport sur les orientations budgétaires est rendu obligatoire ;
- Dans les commune de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- Le rapport est transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre et doit faire l'objet d'une publication ;
- Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La commune de Ramonville Saint-Agne produit chaque année un rapport présentant la plupart des éléments énoncés ci-dessus. C'est pourquoi le rapport 2017, visera à répondre à l'ensemble des obligations de la loi NOTRe.

Afin d'éclairer les membres du conseil municipal sur les choix et les orientations en matière financière et budgétaire pour le budget 2017 et les années suivantes, le rapport, joint en annexe, présente :

- Le contexte économique national et local ;
- La situation financière de la commune ;
- Les orientations budgétaires pour l'année 2017, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des budgets de la collectivité ;
- Les perspectives à moyen terme pour la commune.

Décision

Le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires 2017.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC